

***Travaux d'été***

Au printemps, nous avons pu procéder au remplacement du filet pare-ballons du stade Marie Leblan par un filet plus haut sur le côté sud du stade, et nous avons créé un pare-ballons côté parking. Concernant ces dispositifs, nous avons pu bénéficier d'une subvention de 50 % du montant des travaux dans le cadre du dispositif de la réserve parlementaire de M David Douillet, député de la 12ème circonscription des Yvelines. Un dispositif anti-intrusion a été également mis en place le long du parking du stade.

Pendant l'été 2011, profitant d'une aide complémentaire du Conseil Général pour travaux de voirie nous avons fait réaliser une réfection complète de la rue de Montfort (en agglomération) et de la partie hors-agglomération de la rue des Champs, avec une bande de roulement refaite à neuf en enrobé à chaud (travaux subventionnés à 70% par le Conseil Général des Yvelines)..

Nous avons également utilisé une subvention d'Etat (DETR, 30% du montant des travaux) pour refaire un surfacage en enrobé coulé à froid dans les rues d'Autouillet, des Champs (partie en agglomération) et du Sablon, sur la place de la Mairie et dans la sente des Jardins, ainsi qu'un enrobé coulé à chaud dans la rue des Châtaigniers.

A ce sujet, plusieurs critiques ont été émises à l'encontre de la municipalité sur la nature des travaux et la différence de résultat entre les deux procédés. J'avais pourtant expliqué à plusieurs reprises la manière dont les choix s'étaient faits dans ce domaine, mais puisqu'il semble que le message n'est pas parvenu à tous, je redonne ici l'argumentaire :

Plusieurs voies communales étaient très endommagées, et les deux derniers hivers n'avaient pas amélioré les choses. Nous avons donc choisi deux procédés, pour deux types de voies :

- Les voies qui n'auront pas à être rouvertes dans les années à venir pour enfouir les réseaux ont été traitées en réfection complète avec un enrobé à chaud (rue de Montfort, partie hors agglomération de la rue des Champs, rue des Châtaigniers). C'est le procédé qui donne le meilleur fini et qui est le plus durable dans le temps. Il est aussi beaucoup plus coûteux.
- Les voies pour lesquelles nous aurons à réaliser un enfouissement de réseaux aériens dans les années à venir (et sur lesquelles nous devons donc ouvrir des tranchées) ont été traitées avec un surfacage en enrobé coulé à froid (rue des Champs en agglomération, sente des Jardins, rue du Sablon, place de la Mairie, rue d'Autouillet). L'aspect final est moins « lisse », le rendu est plus grossier, mais la chaussée est « étanche » pour plusieurs années, elle est sécurisée et le coût est environ trois fois et demi moindre que celui d'un enrobé à chaud. Si nous avions dû éliminer le procédé de surfacage en enrobé coulé à froid, nous n'aurions pas pu traiter autant de voies communales. Nous aurions par exemple fait uniquement la rue d'Autouillet en enrobé à chaud pour le coût des 5 voies citées plus haut en enrobé coulé à froid (sachant qu'en plus il faudra rouvrir la chaussée pour réaliser l'enfouissement de réseaux dans 2 ou 4 ans).

D'autres voies n'ont pas pu être refaites : elles nécessitent un travail en profondeur sur la structure de chaussée ou sur les réalisations d'écoulement pluvial qui dépassent les possibilités budgétaires dont nous disposons pour les opérations réalisées cet été. Les travaux s'échelonnent sur plusieurs années, pour autant que les aides continuent à exister...

### ***Travaux en cours et à venir***

Enfouissement de réseaux : lors de ce même été a commencé l'enfouissement des réseaux aériens (électricité, éclairage public et télécom) dans la rue de l'Eglise, depuis le carrefour avec la rue d'Autouillet jusqu'à la fin d'agglomération. Le chantier se déroule bien, et nous ne devrions pas retrouver les problèmes d'exécution et de retards que nous avons connus lors de travaux précédents (rue du Puits Perdu), qui nous avaient amenés à ne terminer un chantier commencé à l'automne qu'au printemps suivant. Dans ce domaine de l'enfouissement des réseaux aériens, nous essayons désormais d'accélérer la cadence et de programmer un chantier tous les deux ans (alors que nous avons plutôt visé un chantier tous les trois ans initialement), car nous ne savons pas si les subventions seront pérennes dans ce domaine, et sans subventions, il nous sera quasiment impossible d'envisager de continuer à enfouir les réseaux.

Local associatif : le petit bâtiment communal situé sur la place de la mairie n'est toujours pas prêt... Les finitions traînent en longueur, et les engagements ont été oubliés : certaines utilisations prévues de cet espace sont reportées à une date ultérieure, d'autres sont organisées provisoirement dans des bâtiments communaux. Le jour de la réception de chantier, il conviendra de faire le tri entre les responsabilités de l'entreprise et celles de la maîtrise d'œuvre pour une application de pénalités.

Eglise Saint-Rémy : concernant les travaux prévus dans le cadre du contrat rural à l'église Saint-Rémy, ils ont bien avancé pour ce qui concerne la stabilisation des fondations et de l'assise de l'église et sont terminés pour les restaurations de vitraux (en attente de repose chez le maître-verrier). Les fouilles archéologiques ont cependant considérablement retardé le chantier, et nous sommes perplexes quant à la possibilité de conduire la dernière partie des travaux dans les délais impartis, soit avant la fin mars 2012 : les reprises de façade avec remplacement de pierres de taille et réalisation de joints en mortier ne pourront pas se faire en période de gel, et l'hiver approche.

### ***A venir :***

Le nouveau projet d'abribus prévu au croisement de la rue du Puits Perdu et de la Grande Rue a été validé par la Direction des Routes du Conseil Général (le premier avait été refusé pour des raisons de visibilité et des problèmes d'accessibilité), et nous allons pouvoir lancer la consultation des entreprises pour sa réalisation.

Enfin, nous avons obtenu un accord de subvention DETR (subvention d'Etat de 30% du montant des travaux) et attendons un échéancier des entreprises pour la réalisation de divers travaux électriques au stade Marie Leblan et au terrain de tennis des Bruyères.

**Un rappel :** obligation des riverains des voies publiques en matière d'élagage

Les riverains des voies publiques doivent veiller à l'entretien de leurs haies, de leurs arbustes et de leurs arbres pour que les branches, rameaux et feuilles ne masquent pas les panneaux de signalisation et les lampadaires d'éclairage public et n'empiètent pas sur l'espace de circulation des voies communales et départementales. Un courrier recommandé sera adressé à chaque riverain concerné pour qu'il réalise les travaux d'élagage nécessaires. Comme nous l'avons déjà signalé, le bon sens et le civisme de chacun pourraient éviter d'en arriver là, mais il semble que ces mots semblent appartenir au passé.

Pierre Souin, Maire de MARCQ